

Le problème des perspectives internationales divergentes

Lorsque j'ai abordé le thème des droits de la personne l'an dernier, j'ai attiré l'attention sur les différences de perception entre les démocraties occidentales et la grande majorité des États Membres des Nations Unies à ce sujet. Je faisais remarquer à ce moment que si les pays occidentaux ont toujours donné la priorité aux droits civils et politiques, les pays du tiers monde sont d'avis que les droits humains les plus fondamentaux sont les droits économiques de leurs citoyens à satisfaire les besoins essentiels à leur survie. D'autre part, alors que les pays occidentaux mettent l'accent sur les droits de l'individu, la plupart des autres pays insistent tout autant sur les responsabilités du citoyen que sur ses droits face à son milieu.

Ces approches différentes ont retardé la mise au point d'une action concertée et efficace pour promouvoir et défendre les droits de la personne. Les démocraties occidentales ont notamment été préoccupées de la moindre importance qu'accordent les pays en développement et les pays de l'Europe de l'Est aux droits civils et politiques. Les pays occidentaux sont tout aussi préoccupés par l'hésitation de la majorité des membres de l'ONU à appuyer les mesures qui permettraient à l'Organisation de réagir plus efficacement face aux abus flagrants. Les pays en développement ont par ailleurs souvent jugé insensibles et hypocrites les efforts et les initiatives des pays occidentaux en faveur des droits de la personne. Ils nous ont accusés de privilégier trop souvent les droits civils et politiques particulièrement chers à la culture démocratique occidentale. Ils nous accusent d'avoir sauté trop facilement sur les cas de violations des droits de la personne sans étudier assez attentivement le contexte économique dans lequel ils se produisent.

L'expérience montre que la détresse économique retarde effectivement l'apparition de conditions et de mécanismes susceptibles d'assurer le respect des droits de la personne. Le Canada reconnaît le lien qui existe entre ces deux phénomènes et accepte la responsabilité qu'il a de promouvoir à l'échelle internationale aussi bien les droits économiques et sociaux que les droits civils et politiques. Nous reconnaissons que cela suppose un engagement ferme à la cause du développement international. Toutefois, peu importe le niveau de développement de chaque nation, nous nous attendons à ce qu'elle se rapproche progressivement des normes internationalement reconnues et qu'elle s'abstienne de tout acte délibéré ayant pour effet de violer ses droits.